

COMMUNE DE CHAMPEAUX

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 12 MARS 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le douze mars deux mille vingt-cinq à la Mairie, à dix-huit heures trente minutes, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, MME PROUVIER, M. HOLVOET, M. FOURNIER, MME ADAMSKI, M. NORIS, MME PASTOR.

ABSENTE EXCUSÉE ET REPRÉSENTÉE : MME BILLAULT a donné pouvoir à M. LAGÜES-BAGET.

ABSENTES EXCUSÉES : MMES PRUD'HOMME, DEWANCKER, PITKIAYE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

Monsieur le Maire propose de retirer le point sur l'adhésion à la convention unique 2025/2026 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion. Accepté.

L'ordre du jour devient le suivant :

- 1 - Approbation du compte rendu du 23 janvier 2025.
- 2 - Approbation du budget communal de l'année 2025.
- 3 - Subventions aux associations.
- 4 - Approbation du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).
- 5 - Questions diverses.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 21 JANVIER 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2 – BUDGET COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) COMMUNAL 2024

Monsieur HUBERT explique que le Compte Financier Unique remplace le Compte de Gestion et le Compte Administratif. C'est un document partagé entre la Commune et la Trésorerie.

Monsieur HUBERT présente les résultats.

CFU 2024 – Fonctionnement (dépenses)

MAIRIE DE CHAMPEAUX – COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) – 2024

11/03/2025 Budget commune de Champeaux 77720 1 / 1

Impôts - présentation - chapitre

Nomenclature	Budget total	Realisé total
Dépenses	1 996 271,14	688 503,80
Fonctionnement	1 646 271,14	694 903,40
Dt - 011 Charges à caractère général	192 000,00	175 601,04
Dt - 012 Charges de personnel et frais assimilés	208 000,00	188 225,15
Dt - 023 Viement à la section d'investissement	221 538,31	
Dt - 60 Autres charges de gestion courante	1 021 632,83	317 581,83
Dt - 69 Charges financières	3 100,00	3 089,38

Chapitre 65 :

- Les dépenses concernent essentiellement les contributions aux syndicats auxquels la commune est adhérente (RPI, piscine, collège,...).

Ces dépenses sont en léger retrait par rapport à 2023

Regroupement Pédagogique Intercommunale (RPI) :	193 K€
Indemnités Maire et adjoints :	42 K€
Smivom (Fiscine de Grandpuits)	34 K€
CCAS :	13 K€
Subventions aux associations :	12 K€
Logiciels :	6 K€
Divers (collège de <u>moment</u> , <u>remb</u> , trop perçu Etat,...)	17 K€

Chapitre 011 :

- Les dépenses sont très inférieures à l'année précédente et au prévisionnel

Ceci est le fruit d'une maîtrise des dépenses notamment d'énergie et à une gestion rigoureuse au quotidien

Les 3 postes principaux sont :

- Electricité 33K€ (stable vs 2023)
- Assurances 20 K€
- Contrats de locations 16K€ (dont préfabriqué école)

Chapitre 012 :

- Les dépenses de personnel sont stables

Chapitre 66 :

- La commune est très faiblement endettée

Dépenses de fonctionnement

Monsieur HUBERT fait remarquer que les dépenses au chapitre 011 sont très inférieures à l'année précédente et au prévisionnel. C'est le fruit d'une maîtrise des dépenses notamment d'énergie et à une gestion rigoureuse au quotidien. Les 3 postes principaux sont l'électricité (33K€), les assurances (20K€) et les contrats de locations (dont préfabriqué de l'école) 16K€.

Les dépenses de personnel au chapitre 012 restent stables.

Chapitre 65 concerne essentiellement les contributions aux syndicats auxquels la Commune est adhérente (RPI, piscine, collège...). Ces dépenses sont en léger retrait par rapport à 2023.

CFU 2024 – Fonctionnement (recettes)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2024

11/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 1
------------	--	-------

Institutions - présentation - chapitre

Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Recette	1 848 271,14	790 043,56
Fonctionnement	1 848 271,14	790 043,56
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	920 671,14	
Ch. - 013 Atténuations de charges	1 000,00	2 931,25
Ch. - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	22 500,00	17 486,26
Ch. - 73 Impôts et taxes	43 000,00	48 130,96
Ch. - 731 Impositions directes	880 000,00	561 300,00
Ch. - 74 Dotations et participations	78 300,00	98 725,39
Ch. - 75 Autres produits de gestion courante	30 800,00	53 859,59
Ch. - 76 Produits financiers		7,07

Les recettes sont globalement en hausse par rapport à la prévision (+55K€)

Dont :

+8 K€ : évolution des bases

+22K€ : Dotation générale de décentralisation destinée à compenser les charges « urbanisme »

+3K€ : redevances des mines (43K€ vs 40 prévus)

+10K€ : revenus locatifs

+7K€ : remb contrat location

CHAMPEAUX / Conseil Municipal

Le résultat 2024 est excédentaire de 85,5 K€

Recettes de fonctionnement

Les recettes sont globalement en hausse par rapport à la prévision + 55K€ (voir détail).

Par conséquent, le résultat 2024 du fonctionnement affiche un excédent de 85 540,55 €.

CFU 2024 – Investissement (dépenses)

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2024

11/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 1
------------	-----------------------------------	-------

Implications : présentation : chapitre

Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Depense	1 341 190,00	886 754,38
Investissement	1 341 190,00	886 754,38
Ch. - 18 Emprunts et dettes assimilées	21 190,00	21 087,70
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles (à 204)	75 000,00	62 114,34
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	810 000,00	256 203,72
Ch. - 23 Immobilisations en cours	830 000,00	355 228,62

Chapitre 16 :
Capital des emprunts

Chapitre 20 à 23 :

Travaux collégiale :	220 K€
Achat logement :	182 K€
Renovation école :	104 K€
Installation préfabriqués :	6 K€
City stade :	83 K€
Video protection :	29 K€
PLU :	11 K€
Voiries (enrobés, équipements,...) :	29 K€
Divers :	12 K€

Un volume d'investissement important avec des projets d'ampleurs :

- > Restauration de la collégiale
- > Rénovation thermique de l'école primaire
- > Création d'un city stade
- > Investissement immobilier
- > Videoprotection des sites sensibles

Dépenses d'investissement

Les dépenses 2024 d'investissement sont conséquentes aux projets d'ampleur engagés par l'équipe municipale avec de nouveaux services (City stade, vidéosurveillance, ...) et des travaux qui permettront d'atteindre des économies d'énergie avec notamment l'isolation et la rénovation énergétique de l'école.

CFU 2024 – Investissement (recettes)

MARIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2024

11/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 1
------------	-----------------------------------	-------

Impression : présentation : chapitre

Nomenclature	Budget total	Réalisé total
Recette	1 947 150,00	200 493,18
Investissement	1 947 150,00	220 493,18
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	122 581,00	
Ch. - 001 Virement de la section d'exploitation (recettes)	221 538,31	
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	42 000,00	45 345,54
Ch. - 13 Subventions d'investissement	755 000,00	174 307,04
Ch. - 16 Emprunts et autres opérations		800,00

Chapitre 010 :	
FCTVA	42 K€
Taxe aménagement	3 K€
Chapitre 13 :	
Subv. Travaux collégiale	161 K€
Subv. Vidéoprotection	11 K€
Subv. Armoire ignifugée	3 K€

Le résultat 2024 affiche un déficit de **476 K€**

Ceci est lié principalement lié au décalage entre les dépenses et le versement des subventions

Recettes d'investissement

Le résultat 2024 affiche un déficit de 476 301,20 € qui est lié, principalement, au décalage entre les dépenses et le versement des subventions dont la majeure partie est prévue sur 2025.

Monsieur le Maire quitte la salle lors du vote. Le CFU est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET COMMUNAL – ANNÉE 2024

CONSIDÉRANT que les résultats du compte financier unique 2024 du budget communal font apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 006 211,69 €
- Un déficit d'investissement cumulé de : 353 739,51 €

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

➤ **D'AFFECTER** la somme de 353 739,51€ en recettes au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) de la section d'investissement.

➤ **D'AFFECTER** la somme de 652 472,18 € en recettes au compte 002 de la section de fonctionnement.

Monsieur HUBERT fait un point sur les emprunts au 31 décembre 2024 :

- 89K€ (111K€ au 31 décembre 2023)
- Intérêts des emprunts à rembourser sur la période restante à couvrir : 6K€ (9K€ à fin décembre 2023).

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET COMMUNAL – ANNÉE 2025

Monsieur HUBERT informe que les bases d'imposition ne nous étant pas parvenues, le vote des taux sera proposé lors d'un conseil municipal ultérieur. Il est précisé que le budget proposé est sans augmentation des taux.

Budget primitif 2025 - fonctionnement

Mairie de Champeaux - Commune de Champeaux (M57) - 2025		
12/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 2

Impôts - présentation chapitre		
Nomenclature	Prévision N-1	Budget total
Fonctionnement	884 503,43	1 585 272,56
Dt - 011 Charges à caractère général	172 801,04	182 000,00
Dt - 012 Charges de personnel et frais assimilés	198 225,15	225 000,00
Dt - 023 Virement à la section d'investissement		163 000,00
Dt - 65 Autres charges de gestion courante	317 381,83	812 272,56
Dt - 66 Charges financières	3 095,38	2 500,00
Dt - 67 Charges exceptionnelles		300,00

Chapitre 011 :
La prévision de dépenses est supérieure à 2024 pour intégrer :
- La location du « préfabriqué » sur 8 mois (4 en 2024)
- Une hausse sur l'énergie
- L'inflation

Chapitre 12 :
Les dépenses de personnel intègrent une période de recouvrement en prévision du départ en retraite d'un agent

Chapitre 65 :
La contribution des syndicats représente la majeure partie des dépenses de ce chapitre dont
- RPI : 200 K€
- Smivom (Piscine de Grandpuits) 36 K€
Ainsi que les dépenses suivantes :
Indemnités, subventions aux associations, CCAS, Collège de momant, logiciel JVS,
Et le reliquat d'excédent à hauteur de 490 K€

Dépenses de fonctionnement

Au chapitre 011, la prévision de dépenses est supérieure à 2024 afin d'y intégrer la location du préfabriqué de l'école sur 8 mois et non 4 mois comme en 2024. Le montant intègre également une hausse de l'énergie et l'inflation.

Au chapitre 012, les dépenses de personnel prennent en compte des salaires sur une période de recouvrement de 3 mois en prévision du départ en retraite d'un agent. Ceci afin d'assurer une période d'intégration et une continuité des dossiers.

Le chapitre 65 concerne en grande partie la contribution des syndicats tels que le RPI pour 200K€ et le SMIVOM (Piscine de GRANDPUIITS) pour 36K€ ainsi que l'excédent évalué à 490K€.

Budget primitif 2025 - fonctionnement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

12/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	2 / 2
------------	--	-------

Les estimations de recettes sont les suivantes :

Impôts et participations - chapitre		
Nomenclature	Réalisé N-1	Budget total
Recette	780 943,90	1 330 172,18
Fonctionnement	780 943,90	1 330 172,18
Dt - 012 Résultat d'exploitation reporté		852 472,18
Dt - 013 Atténuations de charges	2 931,25	
Dt - 70 Produits des services, du domaine et ventes divers	17 486,26	18 883,00
Dt - 73 Impôts et taxes	46 130,00	40 500,00
Dt - 731 Impôts directs	881 303,00	985 900,00
Dt - 74 Dotations et participations	98 726,38	79 000,00
Dt - 75 Autres produits de gestion courante	53 898,99	41 800,00
Dt - 76 Produits financiers	7,07	

Chapitre 70 :

contribution « la poste » 14 K€
concessions cimetières 2 K€

Chapitre 73 (40 K€ + 566K€) :

Fonds droits de mutation 25 K€
Attribution de compensation interco 13 K€
Impôts directs : 528 K€*
Redevances de mines 40 K€

Chapitre 74 :

Dotation forfaitaire des communes 31 K€
Compensation exon des taxes fonc 20 K€
Dotation de solidarité rurale 17 K€
Autres dotations 10 K€

Chapitre 75 :

Loyers (salle et logements) : 41 K€

* Recettes d'imposition sans augmentation des taux communaux

Recettes de fonctionnement

À noter que ces recettes sont issues des hypothèses suivantes :

- Baisse du fonds des droits de mutation
- Maintien de la redevance des mines à hauteur de 40K€
- Pas d'augmentation des taux d'imposition
- Les nouvelles recettes du logement acquis en 2024

Les autres postes étant sensiblement identiques à l'année précédente.

Budget primitif 2025 - Investissement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (MS7) - 2025

12/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	1 / 2
------------	-----------------------------------	-------

Imputaires - présentation : chapitre

Nomenclature	Réalisé N-1	Budget total
Dépense	698 754,38	1 172 930,91
Investissement	698 754,38	1 172 930,91
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		353 730,91
Ch. - 041 opérations patrimoniales		700,00
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	21 097,70	21 500,00
Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)	62 174,34	67 000,00
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	298 253,72	300 000,00
Ch. - 23 Immobilisations en cours	355 228,82	370 000,00

Un volume de dépenses global (hors remboursement de l'emprunt) de 797 K€ :

- Rénovation thermique de l'école : 682 K€
- Rénovation du parquet campélie
- Etanchéité de la terrasse de la campélie
- Eclairage campélie
- Bornes de recharges véhicules électriques
- Etude sur les futurs travaux de la collégiale
- Armoires d'éclairages publiques

Dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement proposées pour 2025 sont détaillées en séances (voir planche jointe).

À propos de l'étude sur les futurs travaux de la Collégiale, Monsieur le Maire explique que depuis 17 ans, les travaux urgents ont été réalisés. Aujourd'hui se pose la question de définir les nouvelles priorités. Il est proposé de réaliser une étude complète du bâtiment pour obtenir une idée précise sur le phasage des travaux. Cette étude serait subventionnée à hauteur de 80% par la DRAC et le Département qui encouragent les communes dans cette voie.

Le Département va nous transmettre un cahier des charges afin de mettre en concurrence les architectes des monuments historiques pour choisir le mieux-disant. L'étude devrait durer au moins un an. Cette étude aura l'avantage de faciliter la validation des dossiers de subvention.

Monsieur le Maire présente également les autres projets d'investissement avec un axe fort sur la campélie afin de maintenir le bâtiment en bon état (rénovation du parquet, étanchéifier la terrasse et rénover l'éclairage).

Enfin, en lien avec le SDESM, une borne de recharge pour véhicule électrique sera installée à proximité de la mairie et pas trop éloigné du centre du village.

Budget primitif 2025 - Investissement

MAIRIE DE CHAMPEAUX - COMMUNE DE CHAMPEAUX (M57) - 2025

12/03/2025	Budget commune de Champeaux 77720	2 / 2
------------	--	-------

Imputation - présentation : chapitre

Nomenclature	Réalisé N-1	Budget total
Recette	220 453,18	1 172 939,51
Investissement	220 453,18	1 172 939,51
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)		163 000,00
Ch. - 041 opérations patrimoniales		700,00
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	45 346,54	377 730,51
Ch. - 13 Subventions d'investissement	174 307,64	631 500,00
Ch. - 18 Emprunts et dettes assimilées	800,00	

Chapitre 10 : FCTVA et fonctionnement capitalisé

Chapitre 13 : 631 K€ de subventions

- Solde des subventions collégiale 90K€
- Solde video protection 8 K€
- Subventions de la rénovation thermique de l'école 460 K€
- Parquet campélienne (40% de 8 K€)
- Etude futurs travaux collégiale (80% de 60K€)

Recettes d'investissement

En 2025, nous projetons le versement de subventions à hauteur de 631K€ en cohérence avec tous les financements obtenus (voir détail sur la présentation).

À l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✓ **APPROUVE** les montants proposés pour chaque chapitre :

SECTIONS	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 395 372,18 €	1 395 372,18 €
Investissement	1 172 939,51 €	1 172 939,51 €
TOTAL	2 568 311,69 €	2 568 311,69 €

3 - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025

La commission des subventions aux associations a reçu les associations campéliennes le 22 février dernier. La commission, au complet, a voté à l'unanimité les propositions faites au conseil municipal de ce jour.

Monsieur le Maire présente les différents sujets qui ont été évoqués lors de la commission :

- Les Anciens Combattants organisent cette année, une exposition pour l'anniversaire de l'Armistice de 1945, le 8 mai prochain à la Salle des Fêtes. Ils ont donc besoin d'un budget plus conséquent. Il est donc proposé de leur allouer 1 200 €.
- La subvention de la Campélienne Animations est réduite de moitié par rapport à 2024. Ceci a été décidé en prenant en considération certains dégâts occasionnés à la Salle des Fêtes lors d'une manifestation de l'année passée.
- La Récré des 3 Villages n'a demandé que 900 € car les projets prévus sur 2025 nécessitent moins de financements.

- L'association Guillaume de Champeaux avait perçu 2 000 € en 2024 pour une participation à des travaux de recherche et de publications réalisés, notamment sur RODIN. Cette année, n'ayant pas plus de projets qu'habituellement, il est proposé une subvention de 1 000 €.

Pour les associations extérieures, la règle étant de 40 € par adhérent campélien avec un maximum de 6 personnes soit 240 €, les 2 associations extérieures percevront le maximum.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider les choix faits par la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE** les subventions aux associations ci-après, les Conseillers Municipaux faisant partie du bureau des associations décident de s'abstenir. Monsieur HOLVOET étant Président du Club des Anciens de CHAMPEAUX et membre de l'Association La Campélienne Animation décide de ne pas participer au vote pour ces deux associations.

ASSOCIATIONS CAMPÉLIENNES :

Associations	Montant	Vote
Association Caritative Campélienne (ACC)	1 200,00 €	Unanimité
Anciens Combattants	1 200,00 €	Unanimité
Champeaux Animations Loisirs (CAL)	4 500,00 €	8 voix pour et 2 abstentions (MM. FOURNIER et NORIS)
La Campélienne Animation	750,00 €	9 voix pour
Club des Anciens de CHAMPEAUX	350,00 €	9 voix pour
La Récré des 3 Villages	900,00 €	Unanimité
Guillaume de Champeaux	1 000,00 €	Unanimité
Total	9 900,00 €	

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES :

Associations	Montant	Vote
Tennis Club de MORMANT	240,00 €	9 voix pour et 1 abstention (M. FOURNIER)
Football de BOMBON	240,00 €	Unanimité
Total	480,00 €	
TOTAL GÉNÉRAL	10 380,00 €	

4 – APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) ET DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM) DE LA COMMUNE DE CHAMPEAUX

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un document opérationnel de compétence communale qui contribue à la fois à l'information préventive et à la protection des populations. Il détermine et fixe, en fonction des risques majeurs connus dans une commune donnée, l'organisation locale pour faire face à une crise et à la gérer.

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), est un document complémentaire au PCS et destiné à une diffusion publique.

Monsieur le Maire et Monsieur VINCENT présentent le document établi en lien avec notre assureur GROUPAMA.

Les risques identifiés au niveau de la commune sont au nombre de neuf :

- Inondations
- Neige-Verglas
- Tempêtes
- Mouvement de Terrains, *Argile : Aléa Moyen*
- Transport de Matières Dangereuse
- Industrie
- Pandémie
- Canicule
- Grand Froid.

Chaque risque est expliqué et les conduites à tenir en cas d'évènement sont précisées afin que les populations sachent agir le cas échéant.

Ces documents doivent faire l'objet d'un vote afin que ceux-ci soient enregistrés également en préfecture.

Enfin, il est à noter que ceux-ci seront disponibles sur le site internet de la mairie, celui de notre intercommunalité, et qu'une distribution sera faite à tous les administrés.

Adopté à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Point sur les travaux de l'école

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux avancent convenablement.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée
et la parole est donnée au public.***

➤ Monsieur YUNG :

- Demande si l'on peut envisager le nettoyage du Pont d'Ancoeur car il y a environ 30cm de terre de chaque côté.
- Demande également si le nettoyage de l'abribus est prévu.
Monsieur le Maire répond qu'il fera le point avec les services techniques pour engager les interventions.

➤ Monsieur CHÉCHIN :

- Remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée à l'ACC. Il informe qu'un chèque de 7 000 € a été remis à l'Institut Gustave Roussy lors de leur première manifestation annuelle, le 16 février dernier.
- Remercie le Conseil Municipal pour la subvention attribuée aux Anciens Combattants. Monsieur CHÉCHIN fait un appel aux personnes qui auraient des objets à prêter, en lien avec l'exposition du 8 mai prochain.

- Signale que les souches des arbres des haies des entrées de village n'ont pas été complètement retirées. Monsieur le Maire demandera au Département d'intervenir de nouveau.
- Monsieur OUDIN :
 - Demande à quel moment les souches des peupliers abattus sur le Stade seront retirées. Monsieur le Maire lui répond que l'agriculteur attend que le sol soit un peu plus sec pour intervenir.
 - Demande s'il y a des projets de couper d'autres arbres ? Monsieur le Maire lui répond que non. Ces arbres étaient malades et devenaient dangereux.
 - Demande où seront installées les bornes de recharges des voitures électriques. Monsieur le Maire lui répond devant la Mairie.
 - Signale, à propos de l'étude des travaux de la Collégiale, que l'Association « Les Amis de la Collégiale » avait demandé en son temps une étude de ce type. Monsieur le Maire ne s'en souvient pas mais précise que les différentes phases effectuées concernaient des désordres à réparer en urgence et que la planification de nouveaux travaux n'était pas forcément pertinente à cette époque. Cette étude vise à gérer les nouvelles priorités et valoriser ainsi le patrimoine. Ceci sera une aide également pour avoir le soutien financier des financeurs (Région, État et Département).
 - Demande pourquoi la nouvelle Association « Les Échos de CHAMPEAUX » n'a pas été reçue pour les subventions aux associations. Monsieur le Maire répond que ne sont invitées que les associations qui demandent une subvention, l'objectif étant de débattre des bilans et budgets prévisionnels. Toutefois, « Les Échos de CHAMPEAUX » seront reçus s'ils en font la demande.
- Madame GRACIA demande qui doit entretenir les arbres côté rue du Pourtour des Fossés. Monsieur le Maire répond que c'est aux propriétaires de le faire. Il leur adressera un courrier.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 19h40.

Yves LAGÜES-BAGET

Stéphane HUBERT

Frédéric VINCENT

Lyvia PROUVIER

Jean-Pierre HOLVOET

Dominique FOURNIER

Rachel ADAMSKI

Sébastien NORIS

Stéphanie PASTOR